

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 11 AOUT 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14/07/2020

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Bureau permanent du 14/07/2020.

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social – Activités / formations d'automne

Les activités du service social sont annulées en raison de la crise du coronavirus. La possibilité de prévoir une alternative numérique va être examinée.

3. Service social – Traçage local des contacts

Le Bureau permanent prend connaissance du fait que le « traçage local des contacts » va être mis en place. L'administration locale opte pour les scénarios 1 et 2, à savoir :

- scénario 1 = scénario de base axé sur la prévention et la sensibilisation ;
- scénario 2 = scénario complémentaire et de soutien dans le cadre duquel l'administration locale apporte son concours au traçage des contacts et au traçage des sources.

Les assistants sociaux du service social se chargeront de cette tâche.

C. PERSONNEL

4. Personnel – Etudiants jobistes pour le CPAS – Attribution définitive des postes pour le mois d'août 2020

Le Bureau permanent marque son accord sur l'attribution proposée des postes d'étudiants jobistes.

5. Personnel – Epreuve de sélection dans le cadre du recrutement d'un assistant technique – Plombier

6. Personnel – Désignation d'un assistant technique – Plombier (D1-D3) sous un contrat à temps plein à durée indéterminée

7. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
8. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
9. Service social - Autre assistance
10. Service social - Droit à l'intégration sociale
11. Service social - Salaire vital équivalent
12. Service social - Initiative d'accueil local
13. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
14. Service social - Emploi article 60§7
15. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
16. Service social - Bureau de location sociale
17. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale
Audrey Monsieur



Le président - CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien : : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .